



Renforcer les synergies des acteurs de la chaîne pénale pour humaniser les prisons du Congo



Paris, Brazzaville, le 19 décembre 2018 – *Dans le cadre de leur projet pour le respect des garanties judiciaires, la FIACAT et l'ACAT Congo ont organisé les 18 et 19 décembre 2018 à Brazzaville un « atelier de suivi sur l'humanisation des conditions de détention par le respect des garanties judiciaires » en présence des personnels judiciaire et pénitentiaire et de la société civile.*

Ce projet est mis en œuvre grâce à la collaboration du ministère de la Justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones, et des acteurs de la société civile congolaise qui travaillent sur la question de l'humanisation des prisons. Il est soutenu par l'Agence française de développement, l'Organisation internationale de la Francophonie, MISSIO et Tavola Valdese.

Cet atelier a permis aux différents acteurs du projet (personnels pénitentiaire et judiciaire, aumôniers de prisons, visiteurs de prison bénévoles) de renforcer les synergies d'action pour humaniser les prisons et notamment réduire la surpopulation carcérale qui porte atteinte au respect de la dignité humaine. L'atelier s'inscrit dans la continuité d'un projet existant et veille à garantir les principes édictés par le Pape François concernant le respect de la dignité des détenus : « *Je réitère la ferme condamnation de toute forme de torture et invite à l'effort pour son abolition et le soutien des victimes et proches* »¹.

Pendant deux jours d'atelier, 50 participants – issus des administrations pénitentiaire et judiciaire et de la société civile – se sont réunis pour échanger sur le renforcement des synergies pour le respect des garanties judiciaires, un pari gagnant pour l'Etat et la société civile.

En amont des travaux en groupe, des débats ont eu lieu avec des intervenants praticiens et théoriciens du droit, portant notamment sur « la réalité de la détention préventive et de la surpopulation carcérale », le « respect de la dignité humaine en prison et mobilisation chrétienne », ou encore « les avancées et entraves aux procédures judiciaires et administratives ».

A l'issue des travaux, une feuille de route a été élaborée conjointement pour améliorer les conditions de détention et le cadre de coopération entre les différents acteurs de la chaîne pénale. Ainsi, une série de recommandations a été formulée, telles que :

- faciliter l'obtention des autorisations de visites des lieux privatifs de liberté pour la société civile, en vue d'accompagner les autorités dans le respect de leurs engagements pris devant les mécanismes internationaux et régionaux de promotion et de protection des droits de l'homme ;
- encourager le travail en synergie (des visites au suivi des cas de détention préventive abusive) entre tous les acteurs qui accompagnent le détenu dans son parcours judiciaire ;
- veiller au strict respect des délais légaux de détention préventive en facilitant les canaux de communication entre les différents acteurs.

Contact presse : FIACAT : Lionel Grassy – lgrassy@fiacat.org +32 470 92 85 10 / **ACAT Congo :** Christian Loubassou – acatcongo_brazza@yahoo.fr +242 05 305 86 66

¹ Déclaration 26 juin 2017, à l'occasion de la Journée internationale de soutien aux victimes de torture.